

Pour diffusion immédiate

Le 14 mai 2014, FREDERICTON, N.-B. - Un nouveau groupe pour les droits à la reproduction qui revendique un meilleur accès aux services d'avortement au Nouveau-Brunswick s'est présenté devant l'Assemblée législative aujourd'hui. Justice reproductive NB est un groupe de femmes et d'hommes de partout au Nouveau-Brunswick qui demande au gouvernement de respecter ses obligations constitutionnelles en matière de santé et aussi de respecter l'égalité des femmes ainsi que leur choix de reproduire ou non.

"Compte tenu de la fermeture imminente de la Clinique Morgentaler de Fredericton en raison de l'absence de financement public, les femmes du Nouveau-Brunswick sont à une croisée des chemins," a dit Kathleen Pye, présidente de Justice reproductive NB. "Nous demandons au gouvernement d'abroger son règlement injuste et dépassé en matière d'avortement, et d'assurer l'accès aux mêmes services de santé aux femmes d'ici qu'ailleurs au Canada."

Depuis une vingtaine d'années, la Clinique Morgentaler à Fredericton était une option pour beaucoup de femmes ayant besoin d'un avortement, surtout à cause des conditions onéreuses imposées par le règlement de la province. Présentement, pour que la province paie pour un avortement, le Règlement 84-20, annexe 2 (a.1) de la *Loi sur le paiement des services médicaux* exige que deux médecins aient confirmé que l'avortement est "médicalement nécessaire", et que l'avortement soit fait par un gynécologue dans un hôpital.

La Clinique sans but lucratif de Fredericton pour sa part n'exige pas de référence de médecins, et offre un accès rapide et accueillant. Mais elle doit exiger un paiement. Sans changement au règlement et sans financement, la Clinique devra fermer ses portes à la fin juillet, laissant ainsi plusieurs femmes sans autonomie et sans contrôle sur leur corps et leur vie. La Coalition du droit à l'avortement du Canada (CDAC) prévient que "la fermeture de la seule Clinique d'avortement du Nouveau-Brunswick aura des conséquences désastreuses et potentiellement tragiques pour les femmes de la province."

"Notre groupe revendique un régime de services publics de reproduction qui comprend des services d'avortement," selon Mme Pye. "Et nous entendons par cela, un accès à des services d'avortement dans toutes les régions de la province et dans les deux langues officielles."

La Justice reproductive NB entend poursuivre sa lutte en organisant des campagnes publiques, des ralliements, et un lobbying auprès du gouvernement.

Pour plus d'information, voir le feuillet d'information ci-joint ou visitez notre site :
www.choixnbchoice.org

Pour les médias:

Kathleen Pye, présidente, Justice reproductive NB
courriel: reproductivejusticenb@gmail.com